

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Marchés publics

**OBJET :
BASSIN DE
RETENTION DE
LA GIRAILLE –
AUTORISATION
DE PAIEMENT
D'UNE FACTURE
PRESCRITE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAL EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCACTION CONSEIL
EN DATE DU : 03.07.2018

AFFICHAGE EN DATE
DU : 03.07.2018

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

17 JUIL. 2018

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2018,
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM
Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, SOL Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni,
BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET
Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RUIZ
Patricia, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane,
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole donne procuration à M. DEMANGEOT
François,

Mme RATABOUIL Jacqueline donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,

M. GUIRAUD Philippe donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. RATABOUIL Michel,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme ESCAFRE Elisabeth,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

Absente :

Mme CHOPIN Marie-Christine,

Secrétaire : Mme ESCAFRE Elisabeth,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par marché n°11 076.00.07013
l'entreprise AVEROUS a été missionnée pour réaliser un bassin de rétention à
la Giraille. Les travaux étaient coordonnés par le bureau d'étude GINGER
ENVIRONNEMENT.

Les travaux ont été jugés non conformes. L'entreprise devait reprendre le fond
du bassin et produire au bureau d'études des plans de recollement attestant
que les travaux avaient été faits conformément aux prescriptions du Cahier des
Clauses Techniques Particulières. Les travaux ont bien été repris et les
documents transmis par l'entreprise au maître d'œuvre.

Dans ce même laps de temps, le maître d'œuvre GINGER ENVIRONNEMENT
a intégré un groupe européen, dont il était une filiale, et est devenu la société
GRONTMIJ. Suite à cette restructuration, certaines agences ont fermé
entraînant le transfert puis la perte de notre dossier.

Depuis 2009, les services de la mairie n'ont eu de cesse de relancer
GRONTMIJ pour que les documents permettant de clore le dossier et de régler
à la société AVEROUS le solde de son marché soient établis.

La société GRONTMIJ a changé de dénomination pour être identifiée en tant
que OTEIS. En mai 2018, enfin, OTEIS a validé les travaux et établis la date de
réception au 9 juillet 2009.

Sur la base de ces documents, le décompte général définitif d'un montant de 9 382,61 € TTC a été transmis en perception pour paiement.

Les règles de la comptabilité publique prescrivent les dettes au-delà de 4 ans en prenant comme point de départ non pas le jour où la créance est née mais le 1^{er} janvier de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis. La réception datant de 2009, et le DGD ayant été présenté en 2018, la perception demande que le Conseil Municipal approuve par délibération le paiement de cette facture.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de procéder au paiement du décompte général définitif à l'entreprise AVEROUS étant donné qu'elle s'est acquittée de ses obligations en terme de travaux et qu'elle n'a pas à pâtir des difficultés organisationnelles de restructuration du maître d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à ordonner le paiement du décompte général définitif de l'entreprise AVEROUS d'un montant de 9 382,61 € TTC

PRECISE que les crédits seront pris sur la ligne 816 21538, opération 9002.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 09 juillet 2018.

Ampliation faite le : **17 JUIL. 2018**
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : **16 JUIL. 2018**
Par publication le : **17 JUIL. 2018**
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 16.07.2018
N° 011-211100763-20180709-2018-173-DE